



Achat d'une maison et d'un terrain après héritage

Par **Philippe69**, le **04/07/2016 à 20:36**

Bonsoir, ma femme et moi allons racheté la part à mon beau-frère qui concerne un terrain et une maison suite aux décès de mes deux beaux parents, ce lot vient donc d'un héritage. Sur le terrain derrière la maison nous allons faire construire une maison dans quelques mois. Nous ne sommes pour l'instant pas encore passés chez le notaire. Ma question est la suivante : Suite à cette héritage, que va t'il m'appartenir réellement concernant la maison de mes beaux parents et du terrain, le fait que nous fassions construire sur ce terrain fera t-il en sorte que je sois prioritaire à 50% de la totalité du fait que nous soyons mariés ? Comment se passera la séparation des biens en cas de divorce si cela devait arriver ? Je suis pas certain d'avoir été très clair mais j'ai essayé de l'être le plus possible... Merci pour votre réponse. Cordialement.

Par **youris**, le **04/07/2016 à 20:47**

bonjour,
ce que votre épouse reçoit de la succession de ses parents, est un bien propre.
ce que vous achetez à votre beau-frère est un bien de la communauté.
ce qui est construit sur un terrain appartient au propriétaire du terrain.
si le terrain appartient pour partie à votre épouse et pour partie à la communauté, vous serez en indivision et la maison construite dessus également dans les mêmes proportions.
salutations